

Est-ce la faute du Bureau si vous n'êtes pas protégés contre les clients qui vous font des misères ?

Lorsque le Bureau a fait adopter par la législature la loi qui nous régit, il a également soumis un tarif que le parlement a approuvé, mais que le lieutenant-gouverneur—un médecin s'il vous plaît—a refusé de sanctionner.

Pensez-vous que ce soit chose si facile de faire passer un tarif par la législature ?

Je n'ai fait que poser la question pour ne pas entrer sur le terrain politique.

Est-ce la faute du Bureau si les charlatans vous font du tort ?

N'avez-vous pas dans votre loi de médecine tout ce qu'il faut pour les punir et vous protéger. Vous n'avez qu'à les dénoncer à l'agent du Bureau et prouver votre accusation. Ce dernier se chargera, comme il l'a toujours fait, de sévir contre les charlatans. Vous feignez d'ignorer que les charlatans n'ont leur franche coudée que parce que les médecins sont trop lâches pour les dénoncer. Ils craignent de s'attirer l'animadversion de leurs clients qui les mettent à la porte pour les remplacer par un charlatan. J'ai été témoin de ce que j'avance tout dernièrement à St-Eustache.

Est-ce la faute du Bureau ?

Voilà pour les charlatans et les clients malhonnêtes.

Puis vous nous faites un peu de lyrisme :

“ Nous avons une belle Université, unie et bien organisée, et qui travaille, et qui se donne du trouble pour la profession, et qui a du mérite, beaucoup plus de mérite que l'on ne semble vouloir lui en accorder.” Vous avez été sage de nous avertir que vous rêviez.

Était-ce un trouble bien digne de louange qu'elle s'imposait ? Était-ce les intérêts de la profession qu'elle voulait protéger quand elle venait par son vice-recteur et ses professeurs les plus autorisés, faire une opposition acharnée à la dernière loi de médecine que le Bureau a soumise à la législature ?

C'est parce que cette loi empiétait, a dit M. C. A. Geoffrion, sur les droits et privilèges des universités, que nous l'avons combattue.

Était-ce méconnaître le droit des universités que de leur imposer un programme d'étude qui a fait l'admiration de la presse médicale anglaise ?

Le Bureau n'avait qu'un but : celui de forcer les universités à donner un enseignement médical complet, de les obliger de suivre les progrès de la science et de préparer convenablement leurs élèves pour les luttes de l'avenir.

Est-ce la faute du Bureau si cette loi est restée lettre morte, ou celle des universités ? RÉPONDEZ-Y DONC ?

Par cette loi nous voulions établir un bureau central d'examen afin d'obtenir la réciprocité et protéger efficacement la profession qui, sous ce rapport, a des droits bien sérieux à sauvegarder.

Si tant est que le mérite de notre Université catholique n'est pas apprécié parallèlement à sa valeur, ce n'est certainement pas à celui qui écrit ces lignes